



Noyers
sur/serein

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le mardi 4 décembre 2018 à Noyers à 20 heures 30 sous la présidence de madame Nathalie LABOSSE, Maire de Noyers.

Présents : 11 conseillers municipaux

Absents : Marc DOMINGO pouvoir à Nathalie LABOSSE, Maria TAVOILLOT pouvoir à Danièle HURSTEL, Gérard ROUGIER pouvoir à Sophie GUERIN

Secrétaire de séance : Catherine VERNEAU

Le compte rendu de la dernière séance est adopté.

FINANCES

1. **TiPi (Titre Payable par Internet) : convention d'adhésion au service paiement en ligne des recettes de la collectivité**

La trésorerie générale est venue présenter et proposer les nouveaux moyens de paiement que la collectivité pouvait mettre en place à savoir le prélèvement et le paiement à distance des services de la commune via le dispositif TIPI (**Titre Payable par Internet**) fourni par la Direction Générale des Finances Publiques.

Dans le cadre de la modernisation des services offerts à la population, il serait intéressant que la commune adhère au dispositif pour permettre aux administrés de payer en ligne par l'intermédiaire du gestionnaire de télépaiement de la DGFip.

Le TIPI, est particulièrement adapté au recouvrement des créances à caractère régulier comme les loyers, fourniture d'eau et assainissement ...

Ce dispositif améliore l'efficacité de recouvrement par le comptable public des recettes qui y sont éligibles. Le coût de ce service est à la charge de la collectivité tout en demeurant modéré.

Les frais baisseront progressivement puisqu'il y aura la possibilité de renseigner son RIB pour la mise en place d'un prélèvement (à l'initiative de l'utilisateur).

Un courrier sera adressé à l'ensemble des nucléiens dans lequel il leur sera précisé comment faire pour bénéficier de ce nouveau moyen de paiement.

Le Conseil Municipal, vu l'exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuver le principe du prélèvement et du paiement en ligne des titres de recettes via le dispositif TIPI à compter du 1^{er} janvier 2019 et autorise le Maire à signer la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service.

2. **Décisions budgétaires modificatives.**

A compter du 1^{er} janvier 2018 la répartition des charges scolaires se trouve modifiée. La CCS est compétente pour la totalité des bâtiments scolaires de son territoire. La vie scolaire et la restauration restent une compétence des communes.

Pour Noyers du 1^{er} janvier au 31 août 2018 :

Bâtiments scolaires : compétence de la CCS les charges seront assumées par le budget communautaire.

Vie scolaire, la CCS à la demande des communes gère pour le compte de ces dernières la vie scolaire.

Restaurant scolaire : la CCS organise un service de restauration scolaire. Les familles financent une partie du coût du service. Les communes de résidence donnent une participation correspondant au coût restant

Dans les grandes lignes, il s'agira de remettre au premier plan l'art naïf que le précédent conservateur avait eu tendance à négliger, en faveur de l'art populaire, suite à la donation Selz-Taillandier.

Accord du conseil pour cette nouvelle donation

VOIRIE

5. MAPA consultation de maîtrise d'œuvre : extension du réseau d'assainissement Chemin des Fossés

La consultation a pour objet une mission de maîtrise d'œuvre, lancée dans le cadre d'une procédure adaptée en application des articles 42-2° de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et 27 et 90 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

pour l'extension du réseau d'assainissement des eaux usées Chemin des Fossés – Promenade Charles Louis Pothier & Passage Hardy

Le programme de la mission porte sur les études et travaux en domaine public et des études en domaine privé et comprend les éléments de mission suivants :

Phase conception domaine public: AVP/ PRO / ACT

Phase conception domaine privé: AVP/ PRO

Phase réalisation domaine public: VISA / DET/ AOR

Missions complémentaires : Topographie, Enquêtes parcellaires, CSPS, contrôles extérieurs.

Le dossier de consultation a été élaboré avec le concours de l'Agence Territoriale Départementale, à laquelle la commune adhère.

Les candidatures sont attendues au plus tard pour le 31 décembre 12h.

Le Conseil Municipal, vu l'exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la consultation MAPA.

INSTITUTIONS

6. Réforme de la gestion des listes électorales (Répertoire Électoral Unique): désignation de 2 conseillers pour la commission de contrôle

La loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales a réformé les modalités de gestion des listes électorales et créé un répertoire électoral unique et permanent (REU), dont la tenue est confiée à l'INSEE. Elle met fin au principe de la révision annuelle des listes électorales qui seront dorénavant permanentes et extraites du REU.

Ainsi, le maire se voit transférer, en lieu et place des commissions administratives qui sont supprimées, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour demeurer inscrits. Un contrôle a posteriori sera opéré par des **commissions de contrôle créées par la loi**.

Il convient par conséquent de mettre en place une commission de contrôle dans la commune qui a pour rôle de statuer sur les recours à l'encontre de décision prise par le Maire en la matière.

Trois conseillers municipaux se sont proposés, ont été désignés : **un titulaire : Michel Bardet et un suppléant Yann Laperteaux**

7. POINTS DIVERS

-Pluvial Puits de Bon : Les travaux du réseau d'eau pluviale de Puits de Bon ont été récemment réceptionnés. L'ensemble de l'opération représentant un coût de 50 000 € TTC, elle a été réalisée en une seule tranche, afin de réduire les coûts d'intervention. Lors de la réception, quelques réserves ont été portées sur le Procès verbal.

Monsieur Laperteaux attire l'attention sur le gravillon qui s'accumule sur les caniveaux et le risque de débordement de l'eau, en cas de forte pluie, à l'angle de la rue de la Fontaine et du chemin de la Cave. Un devis pour le balayage sera demandé.

-Travaux du Secrétariat : Les travaux vont être prochainement réceptionnés. Cout maîtrisé 28 841 HT (prévision 28 600 HT) subventionné à 80 % (dépt 20 % DETR 60%) Le secrétariat commencera son déménagement début de l'année. Un léger problème est souligné sur l'allée réalisée en béton.

-Concours du fleurissement

• Concours départemental :

La Commune avait déposé un dossier pour le concours villes et villages fleuris. Démarche visant à renforcer la valorisation de son patrimoine par la mise en valeur des façades et par le fleurissement, en y associant les nucléiens qui avaient participé au concours communal du fleurissement et d'autres susceptibles de bénéficier d'un prix.

Les candidats figurant au palmarès départemental sont par ordre alphabétique:

Catégorie : maisons fleuries avec jardin : Jacqueline Blondel (5^{ème} prix), Chantal Carré félicitations du Jury

Catégorie : façades fleuries et décors floraux sur la rue : Jean Louis Foiret (1^{ème} prix), félicitations du Jury à Maria Carregosa, Isabelle Lestringuant, Yvon Michas, Serge Renou, Chantal Skarbnick et Alice Thibaut

Catégorie : fermes, exploitations agricoles : félicitations du Jury à Andrée Georges, Nicole Lorphelin

Catégorie : jardins des écoles de l'Yonne : L'école maternelle a reçu les félicitations du Jury

Catégorie : cafés, hôtels, restaurants et commerces fleuris : félicitations du Jury à M. Denis Paillot

Quant à la Commune, elle a obtenu le 2^{ème} prix des communes de 501 à 1 000 habitants.

• Concours communal

La commission vie locale s'est réunie le 12 Octobre pour attribuer les prix du fleurissement communal. Cette année 10 participants (9 en 2017) :

par ordre alphabétique :

Chantal Carré	Maria Carrégosa	Andrée Georges	Anne-marie Guérin	Françoise Haquin
Marie Ledoux	Chantal Leire	Roger Lowatt	Gaëlle Mathiot	Sylvie Navillod

Les lauréats seront annoncés vendredi 7 décembre à 18h

A cette occasion quelques travaux d'embellissement des façades seront mis à l'honneur également

D. Grimes	aménagement d'une grange en maison d'habitation – embellissement de la façade	A. Baillet	Aménagement d'une maison en commerce embellissement de la façade
A. Grosbety	Aménagement d'une maison en commerce embellissement de la façade	R. Beaupère	Aménagement d'une ancienne tour et mur de garde embellissement de la façade
L. Augé	Aménagement d'une maison en commerce embellissement de la façade	A. Muller	embellissement de la façade

-Spectacle de Noël pour tous les enfants des écoles de Noyers aura lieu le 22 décembre – 10 h à 12h - Représentation du spectacle « Les rêves en-chantés » par l'artiste Thierry Ki?

-Repas des Aînés : en prévision le 19 janvier